

République Française
DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEL07_2024

Séance du 14 mars 2024 - Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville
1 avenue Georges Sabde - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 8 mars 2024

PRESENTS :

M. BONNET Joël, Maire, M. BAYLE Jean-Marie, Mme SALEMBIER Delphine, M. KRZYNSKI Bernard, Mme LALLAU Ghislaine, M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, M. TRIBOUT Michel, Mme TOMAIUOLO Béatrice, Mme DUVERGER Josette, M. LEBLAY Jean-François, M. THOMAS Eddie, Mme DESENFANTS Bernadette, M. VANNEREAU Marc, Mme PORTUGHESE Martine, M. SAUBADE Laurent, M. LEBRETON Philippe, M. BOISSÉ Olivier, Mme RUQUOIS Nathalie, M. RUQUOIS Vincent, Mme BACHO Marie, Mme LEBRETON Martine, Mme JUNCA Mireille, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PARIS Julien, M. DA COSTA Frédéric, M. PETER Cédric

ABSENTE EXCUSEE :

Mme BOUCHILLOUX Elisabeth procuration à Mme DESENFANTS Bernadette

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

numéro d'ordre : 07

Rapporteur : M. LEBLAY Jean-François

Objet : RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 46 modifié par l'article 98 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009 dite de modification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, impose aux maires des communes de plus de 5.000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité, chargée d'établir un rapport annuel.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.) constitue donc une instance consultative composée des membres suivants : élus de la commune, services municipaux et associations de personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport annuel de la C.C.A. comporte, d'une part, un bilan des actions conduites au titre de l'accessibilité à travers l'ensemble des directions et services municipaux et propose, d'autre part, des axes d'amélioration et des actions à mettre en place sur le territoire de la ville, améliorant la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport a été établi et approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité lors de sa réunion plénière en date du 20 décembre 2023.

Il vous est donc proposé, pour répondre à l'obligation de présenter un rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité sur la situation en matière de handicap, de prendre acte du contenu de ce document de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-3,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46 modifié par l'article 98 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap,

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 040-214002818-20240314-DEL07_2024-DE



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 040-214002818-20240314-DEL07_2024-DE



Considérant que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

Considérant que le rapport présenté au conseil municipal doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} :

- de la présentation du rapport annuel 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTE : main levée

Saint-Pierre-du-Mont, le 15 mars 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-François LEBLAY



Joël BONNET

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le 18 MARS 2024
- Mise en ligne sur site Internet le 19 MARS 2024
- Notifié le 19 MARS 2024

Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué
Aux Affaires Générales



J.F. LEBLAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, par courrier ou par le site www.telerecours.fr



Saint Pierre
du Mont
Landes

VILLE DE SAINT PIERRE DU MONT
Département des landes

Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité



SOMMAIRE

1. DONNEES GENERALES	3
1.1 Informations administratives de la commune	3
1.2 Informations administratives de la CCA	3
2. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	5
3. CADRE BATI – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	5
3.1 Etablissements recevant du public	6
3.2 Installations ouvertes au public	7
4. CADRE BATI – LOGEMENTS	7
5. AGENDAS D’ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD’AP)	8
6. CONCLUSION	9

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Adresse : Hôtel de Ville, 1 Avenue Georges SABDE
40280 Saint Pierre du Mont.

Site Internet : <http://www.saintpierredumont.fr/>

Téléphone : 05.58.75.31.07

Maire : M. Joël BONNET

Données statistiques (source : www.insee.fr) :

Population	2023	2008
Population	10 087	8 664
Densité de la population	370,5	
Superficie (en km ²)		26,3
Nombre de logements	4 979	4 167
Nombre de ménages	4 581	3 864

Sources : Insee

Commune constitutive de Mont de Marsan agglomération :

575, Av Maréchal Foch - BP 70171 - 40003 Mont de Marsan
- 05 58 46 64 10 - <http://www.montdemarsan-agglo.fr>

1.2 Informations administratives de la CCA

Création et composition

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité de la société à toute personne, quel que soit son type de handicap qu'il soit physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Les communes de 5.000 habitants et plus doivent créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) chargée de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logement accessible aux personnes handicapées

Par délibération du 11 Mars 2013, le Conseil Municipal de Saint Pierre du Mont a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Pour le mandat 2014-2020, la désignation des membres a été fixée par l'arrêté municipal du 30 juin 2014.

Pour le mandat 2020-2026, la désignation des membres a été fixée par l'arrêté municipal du 18 novembre 2020.

Membres de la commission :

Élus :

M. LEBLAY Jean-François
M. KRUYNSKI Bernard
Mme LALLAU Ghislaine
Mme PAYNEAU Nadine
M. PALLAS Philippe
Mme ESCAFFRE Elodie

Personnel de la collectivité territoriale :
Dominique CAZAUX

Représentants des associations de personnes handicapées :

M. Patrick FARGUES, (Directeur des services techniques) ADAPEI des Landes.
Mme Adeline BRETHOUX (Adjointe technique)
Complexe d'Habitat Le Marcadé
2800, route du Houga
40000 MONT DE MARSAN
servicetechniques@adapei40.fr

Mme Geneviève TAILLEUR
Mme Nadine GALMIER GAURAN
Association Valentin Haüy au service des aveugles et malvoyants
Comité des Landes-Résidence Montecristo
1 cours Saint Pierre- 40100 DAX
comite.landes@avh.asso.fr

M. Patrice BEZIAT
Association des Paralysés de France
Rue des Jonquilles-Quartier du Sablar- 40100 DAX
dd.40@apf.asso.fr / patrice.beziat@apf.asso.fr

Mme Elisabeth GATEAU
Association des familles de traumatisés crâniens
aftc.40@wanadoo.fr

M. Daniel DU SABLA
M. Jean-François MEVEL (suppléant)
Association des Mal Voyants
aveuglesmalvoyants@wanadoo.fr / du-sabla.d@wanadoo.fr

M. Paul André FRANK
ADDAH 40 - Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés
addah40@orange.fr

Représentant de l'association des commerçants :

M. Claude HEBET
claude.hebet@orange.fr

Historique des rapports annuels :

- 1 – rapport annuel 2014 – rédigé en CCA le 26 novembre 2014
- 2 – rapport annuel 2015 – rédigé en CCA le 27 novembre 2015
- 3 – rapport annuel 2016 – rédigé en CCA le 30 novembre 2016
- 4 – rapport annuel 2017 – rédigé en CCA le 23 novembre 2017
- 5 – rapport annuel 2018 – rédigé en CCA le 19 novembre 2018
- 6 – rapport annuel 2019 – rédigé en CCA le 27 novembre 2019
- 7 – rapport annuel 2020 – rédigé en CCA le 02 décembre 2020
- 8 – rapport annuel 2021 – rédigé en CCA le 18 novembre 2021
- 9 – rapport annuel 2022 – rédigé en CCA le 18 novembre 2022
- 10 – rapport annuel 2023 – rédigé en CCA le 20 décembre 2023

Organisation du travail de la commission :

La CCA représente l'instance privilégiée de concertation avec les associations de personnes handicapées et, plus largement, avec l'ensemble des partenaires en charge de l'accessibilité. Le rapport annuel présente les travaux réalisés dans le cadre de cette commission.

La CCA s'est réunie le 20 décembre 2023.

La dernière réunion de la commission communale pour l'accessibilité a pour rôle d'établir le bilan des actions de l'année qui sera présenté au prochain conseil municipal.

2. Voirie et espaces publics

Travaux réalisés en 2023 visant à améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics :

Les travaux de voirie réalisés en 2023 n'ont concerné que des revêtements de chaussée et n'ont donc pas concouru à l'amélioration de l'accessibilité de la voirie.

3. Cadre bâti – Etablissements recevant du public

Données statistiques (source : www.insee.fr) :

Établissements

Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2021	412
Part de l'industrie, en %	2,7
Part de la construction, en %	5,6
Part du commerce, transports et services divers, en %	75,0
Part de l'agriculture, en %	2,2
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	14,6
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	74,5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	20,9

3.1 Etablissements recevant du public

État des lieux de l'accessibilité :

ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

Les établissements existants dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} janvier 2007 sont soumis à l'obligation de diagnostic.

Les groupes scolaires et le centre de loisirs ont été transférés à MONT DE MARSAN Agglomération le 1^{er} juillet 2015.

Les diagnostics sont disponibles aux services techniques de la mairie.

Etablissement de 2° Catégorie

Bâtiment	Accessibilité	Avancement de l'accessibilité	Ad'AP
Espace Multisports St Pierrois (Salles A, B, C, D, dojos 1, 2, 3 et bassin couvert)	Oui	Devenu accessible Travaux achevés le 02/12/2019	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015 puis PC n° 40 281 15 F0067 délivré le 10/03/2016 et PC n° 40 281 18 F0037 délivré le 26/12/2018

Etablissements de 3° Catégorie

Bâtiment	Accessibilité	Avancement de l'accessibilité	Ad'AP
Maison du temps libre	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015 (travaux 2016) - AT n° 40 281 16 F0016 délivrée le 09/01/2017
Maison des associations	Oui	PC déposé après le 01 Janvier 2007	Attestation d'accessibilité

Etablissements de 4° Catégorie

Bâtiment	Accessibilité	Avancement de l'accessibilité	Ad'AP
Forum de la culture et des loisirs	Non	Diagnostic accessibilité réalisé	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015

ETABLISSEMENTS DU SECOND GROUPE – 5° catégorie

Les établissements existants ne sont pas soumis à obligation de diagnostic.

Bâtiment	Accessibilité	Avancement de l'accessibilité	Ad'AP
Crèche	Oui		Attestation sur l'honneur d'accessibilité
Chalet Adamey-Lamoustey	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Tribunes-vestiaires	Oui	PC déposé après le 01	Attestation sur l'honneur

Ville de Saint Pierre du Mont
Rapport annuel 2023 de la CCA

Rugby		Janvier 2007	d'accessibilité
Tribunes-vestiaires Foot	Non	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Ancienne mairie	Oui		Attestation sur l'honneur d'accessibilité
Nouvelle mairie	Oui	PC déposé après le 01 Janvier 2007	Attestation sur l'honneur d'accessibilité
Eglise	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Foyer club Martet	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Jardins familiaux	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Tennis	Oui	Construction achevée et livrée en juillet 2016	PC n° 40 281 15 F0038 délivré le 02/09/2015

3.2 Installations ouvertes au public

Installation	Accessibilité	Avancement de l'accessibilité	Ad'AP
Cimetière du Bourg	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015
Cimetière du Cosse	Oui		
Jardins familiaux	Oui	Devenu accessible	Ad'ap n° 040 281 15 A0001 approuvé le 18/11/2015

4. Cadre bâti – Logements

Données statistiques (source : www.insee.fr) :

Logement	2020
Nombre total de logements	4 979
Part des résidences principales, en %	92,0
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels), en %	1,5
Part des logements vacants, en %	6,5
Part des maisons, en %	68,5
Part des appartements, en %	31,0
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale, en %	59,3

Source : Insee

La commune a mis en place un système de recensement des logements accessibles en relevant les permis de construire concernant les logements collectifs déposés depuis le 1^{er} janvier 2007.

5. Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Pour les ERP et IOP communaux, un agenda d'accessibilité programmée a été déposé sur une période de 3 ans le 24 septembre 2015 et enregistré sous le numéro 040 281 15 A0001. Il a été validé par la sous-commission départementale d'accessibilité ERP et a fait l'objet d'une décision préfectorale en date du 18 novembre 2015.

Etat d'avancement de l'Ad'AP de Saint Pierre du Mont – année 2023

- E.M.S. : travaux achevés le 02/12/2019.
- TENNIS : complexe livré en juillet 2016.
- Foyer Martet : marquage stationnement PMR (fait), lavabo et lave-mains accessible (fait), améliorer éclairage circulation extérieure (fait).
- Eglise : signalisation d'orientation, modification rampe d'accès, aménager stationnement PMR et cheminement accessible (fait).
- Cimetière bourg : signalisation place PMR, allée principale accessible (fait).
- Jardins familiaux : aménager place PMR et cheminement accessible (fait).
- Maison du Temps Libre : lavabo accessible (fait), améliorer éclairage circulation intérieure (fait), aménager sanitaire PMR (fait), fermeture partie basse et sécurisation escalier (escalier non accessible au public).
- Tribune vestiaires FOOT : escalier contrasté (fait), aménager 2 places couvertes en RDC (en cours), améliorer éclairage accès tribune (fait), aménagements extérieurs (en cours).

Pour information de la CCA, la Commune a été destinataire de :

- 40 attestations d'accessibilité concernant des ERP de 5^{ème} catégorie,
 - Ville de Saint Pierre du Mont : CRECHE
 - Ville de Saint Pierre du Mont : MAIRIE
 - Ville de Saint Pierre du Mont : TRIBUNES-VESTIAIRES RUGBY
 - Ville de Saint Pierre du Mont : MAISON DES ASSOCIATIONS
 - Ville de Saint Pierre du Mont : ECOLE MISTRAL PRIMAIRE
 - Ville de Saint Pierre du Mont : CENTRE DE LOISIRS
 - Ville de Saint Pierre du Mont : magasin CARREFOUR EXPRESS
 - Banque SOCIETE GENERALE
 - Agence POSTALE
 - Banque CREDIT AGRICOLE
 - Centre Educatif Fermé
 - SARL SCANNER du Marsan
 - Cabinet dentaire des docteurs AUTIN et TORTIGUE
 - SCI 4 rue Laubaner : local résidence du Fronton
 - M. Pascal HULL : boulangerie résidence Fronton
 - M. Thierry FAUDEUX : cabinet de kinésithérapie
 - M. Yann BODENES : MONT DE MARSAN VI
 - Mme Véronique MOY : cabinet infirmier
 - Mme Isabelle LAMAISON : salon de coiffure
 - Pharmacie ROUMEGOUX
 - SARL ALS (magasin MDA)
 - Magasin CALZEDONIA
 - Mme Isabelle LABADIE : SARL COIFF'HAIR

- M. Benoit SAINT-AMAND : SARL Histoire de Fleurs
- M. Remy CAHUZAC : cabinet dentaire
- Mme Nadine ESTRAMPES : SARL Les Opticiens de Proximité
- Mme Nadine ESTRAMPES : SARL MOUN OPTIC
- Mme Sylvie BEC : jardinerie Le Jardin de Saint Pierre
- M. Daniel CASSAGNE : cabinet infirmier
- Restaurant Les Dunes d'Orient
- Magasin CAVE & VOUS (SAS ARCMAR)
- Garage du BELVEDERE
- Pressing BUGARET BOURGEOIS Lamoustey
- M. Marcel DARRIEUSSECQ : cabinet kinésithérapie, rééducation
- Mme Valérie AMBLARD : pédicure podologue
- Mme Asmaa DUSSANS : les Bains Orientalys
- M. Jean-Claude MANCINI : MANCINI Entreprises
- Mme Jocelyne CLADERES : cabinet sages-femmes
- M. Cyril COTTE (SELARL COTTE) : cabinet infirmier
- Boulangerie La Fougasse
- 4 attestations d'accessibilité concernant des ERP de 4^{ème} catégorie,
 - Restaurant QUICK
 - Banque CAISSE D'EPARGNE
 - Magasin GRANDOPTICAL
 - Lycée EREA Nicolas Brémontier
- 1 attestation d'accessibilité concernant des ERP de 3^{ème} catégorie,
 - Magasin DARTY
- 1 attestation d'accessibilité concernant des ERP de 2^{ème} catégorie,
 - Magasins LA HALLE Chaussures & Maroquinerie
- 5 attestations d'accessibilité concernant des ERP de 1^{ère} catégorie,
 - Magasin de Neuville
 - Magasin Yves Rocher
 - Magasin DECATHLON
 - Magasin MICROMANIA
 - Magasin Espace SFR
- 8 agendas d'accessibilité programmée.
 - Ville de Saint Pierre du Mont : divers ERP
 - OGEc Notre Dame des Trois Rivières : Lycée Jean Cassaigne
 - Magasin KIABI
 - XL Habitat : divers bâtiments à Lamoustey
 - Mme SIMONDAN Bernadette : cabinet infirmier espace Harbaux
 - Magasin C&A
 - La POSTE Immobilier
 - MICROMANIA (Ad'AP déposé au siège en Préfecture des Alpes Maritime)

6. Conclusion

L'accessibilité des espaces publics se poursuit au gré des opérations d'aménagement de voirie.

En 2023, le projet d'aménagement des espaces publics du quartier Lamoustey et, par conséquent, leur accessibilité est finalisé. Les travaux se dérouleront à partir de mai 2024 pour une durée de 18 mois.